



La Fondation Hnatyshyn : Bourses d'études pour jeunes artistes

Danse contemporaine

Le programme de bourses d'études de la Fondation Hnatyshyn a été conçu pour fournir une aide aux jeunes artistes interprètes les plus prometteurs du Canada qui poursuivent un programme d'études dans un établissement postsecondaire ou de formation professionnelle agréé, situé au Canada et offrant des programmes dans les arts de la scène.

Un comité de conseillers artistiques nommé par la Fondation évaluera les auditions enregistrées des candidat•es.

La bourse doit servir à payer les frais de scolarité, les matériaux requis pour les études, un logement ou des repas. Si le/la récipiendaire de la bourse décide de ne pas faire ses études à l'établissement qui a proposé sa candidature, ou s'il/elle ne termine pas l'année d'études, la bourse devra être retournée au complet ou sur une base proportionnelle à la Fondation Hnatyshyn.

Exigences de la mise en candidature – Danse contemporaine

Cette bourse de 12 500 \$ est destinée aux artistes acceptés à temps plein dans des établissements postsecondaires ou de formations professionnelles agréés au Canada offrant des programmes professionnels d'au moins trois ans en danse contemporaine. **La candidature doit être proposée par l'établissement, qui peut soumettre jusqu'à deux candidatures par année par discipline artistique.** Les candidats, qui seront identifiés en tant que personnes destinées à une carrière exceptionnelle sur la scène, ne peuvent être proposés que par un seul établissement. Les candidats peuvent être proposés dans plus qu'une année, mais ne peuvent recevoir la bourse qu'une seule fois.

Critères d'admissibilité

La personne candidate doit :

- Être acceptée à temps plein, à partir de septembre de la prochaine année scolaire, à la dernière année ou à l'avant-dernière année d'un programme postsecondaire en danse contemporaine dans un établissement postsecondaire ou de formation professionnelle agréé au Canada;
- Être citoyenne ou résidente permanente du Canada (les titulaires de permis d'études ou de séjour temporaire sont inadmissibles);
- Être âgée de 18 à 30 ans;
- Être mise en candidature par son établissement scolaire.

Modalités de mise en candidature

Les candidatures doivent être soumises à l'aide de notre système en ligne. Les personnes nommées seront invitées par courriel à soumettre leur documentation, une fois leur nomination reçue.

La documentation à l'appui de la candidature doit inclure :



- Un formulaire de mise en candidature rempli;
- Une lettre d'appui de la personne proposant la candidature expliquant comment le/la candidat•e est exceptionnellement prometteur•euse.

La documentation accompagnant la soumission de la personne candidate doit inclure :

- Un curriculum vitae et un mot de l'artiste;
- Le programme d'études envisagé;
- Deux prestations dans deux styles différents et créés par un ou des chorégraphes reconnus, exécutées sans costume d'une durée maximale de 15 minutes, réalisé au cours des douze derniers mois;
- Une copie officielle du dossier scolaire;
- Une photo de l'artiste de haute résolution (incorporant la figure et les épaules). **Uniquement requis si les vidéos soumises contiennent plus d'un•e artiste sur scène, afin de pouvoir reconnaître le/la candidat•e.**

Date limite de mise en candidature

Les mises en candidature doivent être complétées avant la date indiquée pour l'année actuelle sur notre site web, www.rjhf.com.

Les candidat•es retenu•es et les établissements les ayant proposé•es seront avisés vers la fin juin. Les soumissions incomplètes ne seront pas examinées.

NOTES SUR LA DOCUMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Curriculum vitae

En plus des renseignements habituels, votre curriculum vitae doit comprendre votre formation particulière en danse, les prix obtenus pour votre mérite artistique ainsi que toute prestation importante faite en public.

Mot de l'artiste

Votre mot de l'artiste devrait avant tout aider les membres du jury de sélection à comprendre quels sont, selon vous, les aspects les plus importants de votre art et les techniques que vous utilisez pour le créer. Vous pourriez, par exemple, envisager les questions suivantes : D'après vous, quel est l'aspect le plus important de la performance artistique? Comment développez-vous votre maîtrise technique? Quels sont vos buts et vos aspirations en tant qu'artiste? Qui ou qu'est-ce qui vous inspire et pourquoi?

Lettre d'appui

La lettre d'appui, d'un maximum de deux pages, doit parvenir de l'école ou de la faculté qui propose le candidat. Elle devrait expliquer clairement les aptitudes du candidat pour la danse ainsi qu'une évaluation de son potentiel de mener une grande carrière en danse. Veuillez noter que la Fondation



pourra
des

utiliser

extraits de cette lettre dans son communiqué de presse dévoilant les noms des boursiers.

Enregistrement/audition

Les enregistrements doivent être soumis en format vidéo. Les chorégraphies doivent être énumérées (titre et chorégraphe); les chorégraphies personnelles ne seront pas examinées. Le candidat doit présenter des solos exécutés en studio sans costume. Un duo pourra être exceptionnellement accepté pourvu qu'il mette en valeur les capacités du candidat. Dans tous les cas, l'enregistrement devrait être fait de manière à ce que les juges puissent évaluer la technique du candidat ou de la candidate et que tout le corps soit bien visible aux juges. La taille des fichiers vidéo ne doit pas dépasser 250MB. Les fichiers vidéo doivent être dans l'un des formats suivants : .m4v, .mov, .mp4, .wmv, .flv, .asf, .mpeg, .mpg, .mkv.

Soumettre une candidature en ligne

Les dates limites sont annoncées l'hiver de l'année de nomination : souvent, elles sont annoncées vers la fin janvier ou en février. Les dates limites, les liens pour proposer une candidature, et toutes autres informations importantes sont disponibles sur notre site web à ces dates, sont communiquées aux personnes abonnées à notre liste d'envoi, et sont publiées sur nos réseaux sociaux.

Site web : www.rjhf.com

[Abonnez-vous à notre liste d'envoi](#)

Suivez-nous sur Instagram et Facebook: [@hnatyshynfoundation](#)

La Fondation Hnatyshyn se réserve le droit d'accepter ou de refuser les candidatures. Toutes les décisions prises par la Fondation Hnatyshyn relativement à l'évaluation des candidatures sont finales.

Renseignements supplémentaires :

La Fondation Hnatyshyn

director@rjhf.com

(613) 233-0108
